

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Catégorie de dossier :	Cas 1 : travaux à caractère scientifique
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	Pas de numéro indiqué
Dénomination du projet :	Prélèvements de salive sur amphibiens
Préfet(s) compétent(s) :	Vienne (86)
Bénéficiaire(s) :	Vienne Nature
Dossier suivi à la DREAL par :	Julie MARCINOWSKI
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	14/04/2023
Date de transmission du dossier à l'expert :	05/06/2023

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier de demande de dérogation pour la capture d'espèces faunistiques protégées. Note technique, Janvier 2023. Vienne Nature, S. Ducept, 23 pages - CERFA 11 629*02 Demande dérogation pour le transport de spécimens d'espèces animales protégées pour Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i> et Triton palmé <i>Triturus helveticus</i> <p>Dossier bien rédigé et expliquant bien les objectifs et méthodologie. Toutefois, on peut regretter l'absence de cartes de situation des inventaires et captures. Les références des manipulateurs sont présentées dans la note technique.</p> <p><u>Objectif visé :</u> Demande faite dans le cadre du programme RECODE (Université de Poitiers), portant sur la structuration génétique des populations de deux espèces d'amphibiens, autour du grand Poitiers.</p> <p><u>Intérêt du projet :</u> Projet intéressant et bien construit, associant analyse SIG, historique (pas sûr toutefois que la télédétection soit la donnée la plus efficace surtout pour remonter à plus de 50 ans), et génétique. A voir si les résultats permettent de reconstruire l'évolution des corridors écologiques et de comprendre la répartition génétique populationnelle actuelle.</p> <p><u>Adéquation du CERFA par rapport à la demande :</u> La note technique précise que le projet RECODE s'intéresse à 7 espèces : 2 amphibiens, 1 Odonate, 1 Chiroptère et 3 cloportes. La présente demande de prélèvements ne porte que sur les deux espèces d'amphibiens, normal ?</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u> Le choix d'un prélèvement de salive, prélèvement peu impactant et non débilitant pour les espèces, est le plus adéquat (s'il répond bien à l'objectif de l'analyse visée).</p> <p><u>Avis sur la méthodologie proposée :</u> Pas de remarques ; taille des échantillons et nombre semblent adéquats. Une carte de localisation aurait été appréciée, notamment au vu de l'existence de coupures ou non dans la trame verte et bleue.</p> <p><u>Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant :</u> Compte tenu des références des manipulateurs et de l'ancienneté de la méthode de prélèvements de salive par écouvillons sur amphibiens, pas de remarques à faire. ...</p>

Avis sur la demande :
Pas de remarques particulières.

Conclusion :
Avis favorable pour les amphibiens. Le CSRPN aimerait bien avoir des explications sur le fait que seules ces deux espèces sont concernées alors que le projet porte sur l'étude génétique de 7 espèces ...

Expert(s) délégué(s) :	ARTHUR Christian
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Remarques :	Pas de remarques
Fait le :	05/06/2023
Signature :	